Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260706-DEL2026_48B-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 06 juillet 2026

Date de la convocation : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Bernard LALOUX, Mr Valéry LAMOURE, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Françioi-Régis SIRJACQ, Mme Delphine JOREL, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Vincent DENBY-WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 4
Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC a donné procuration à Mr Valéry LAMOURE,
Mme Nathalie DOAT-CHARPENTIER a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF,
Mme Ginette JÉGU a donné procuration à Mr Bernard LALOUX,
Mr Marc LAFOURCADE a donné procuration à Mr François-Régis SIRJACQ

Absent : 2
Mme Eugénie BUCHON
Mr Jean-Christophe PÉAN

Mme Delphine JOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

2026-48 FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – COMPLEMENT ACTIVITES SCOLAIRES ECOLE STE ANNNE

Les écoles bénéficient d'un budget de 80 € par élève pour l'organisation des activités scolaires.

L'activité voile prend une grande part de ce budget, il a donc été décidé de financer une part supplémentaire à l'école des cap Horniers. Pour une égalité de traitement pour tous les élèves de la commune un supplément de 504 € sera octroyé pour l'année 2025/2026 à l'école Ste Anne (coût séance de voile 108 € par enfant – différence avec le 80€ = 28€ x 18 élèves = 504 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à l'unanimité à verser une subvention de 4 504 € (80 €x50 élèves + 504 €) sur présentation de justificatif de dépense à l'école Ste Anne pour l'année scolaire 2025-2026.

Saint-Briac sur mer le 06 juillet 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

